



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau

Direction du Service National (CTR/DSN)

Le 26 mars 2015 le Comité Technique de la Direction du Service National s'est réuni pour la première fois suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014.

En effet, intégré au CTR du Secrétariat Général pour l'Administration jusqu'alors, la chaîne Service National a désormais son propres CTR. C'était une revendication FORCE OUVRIERE.

Le Directeur a ouvert la séance en rappelant quelques points pouvant impacter directement la chaîne, depuis les attentats du mois de janvier : mise en place du Service Militaire Adapté en métropole ; augmentation des possibilités d'effectuer un service civil et surtout la volonté du Ministre de la Défense de renforcer le côté découverte des Armées lors des JDC.

A la demande de Force Ouvrière, l'ordre du jour de la réunion a été modifié. En effet, les deux points les plus importants pour les agents : mise en œuvre du RIFSEEP et fermeture estivale se situant à la fin, nous avons estimé qu'il était préférable de les aborder en premier afin d'y passer plus de temps.

Mise en place du RIFSEEP

Les Adjoints-Administratifs sont entrés dans le système RIFSEEP (Régime Indemnitare de Fonctions de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 01 décembre 2014.

Ce RIFSEEP est composé de deux enveloppes :

- L'Indemnité de Fonctions de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) « garantie »
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) « aléatoire »

Le RIFSEEP répartit les emplois dans deux groupes :

- Le groupe supérieur G1 : 18% des adjoints
- Le groupe de base : 82% des adjoints.

Les agents classés dans le groupe 1 perçoivent 1000 euros de plus par an que ceux du groupe 2.

La DSN a donc procédé à ce classement dans les groupes et l'on s'aperçoit que la plupart des emplois classés en G1 relèvent les DSN et non pas des CSN. Les agents effectuant les JDC sont classés en G2.

Force Ouvrière a dénoncé ce classement qui écarte d'office les agents des CSN.

Le CIA de base sera versé à tous les agents, mais un CIA complémentaire peut-être versé au personnel effectuant la JDC selon les modalités suivantes :

- 15 JDC effectuées en qualité de chef de session 300 euros,
- A partir de la 16°, 20 euros par JDC.

Ce dispositif sera appliqué à partir du 1er janvier 2015.

Force Ouvrière a fait remarquer que ce dispositif, même s'il a l'avantage de pouvoir donner un peu plus de pouvoir d'achat est difficilement applicable.

En effet, si dans certains CSN la fonction de Chef de Session est pérenne, dans d'autres elle est aléatoire et décidée quelques jours avant chaque JDC.

De ce fait, peu d'agents dépasseront le seuil fatidique de déclenchement du CIA complémentaire.

Comment seront désignés les Chefs de Session ? La DSN va donc professionnaliser la fonction Chef de Session avec des critères d'aptitude qu'elle mettra en œuvre. **Force Ouvrière** rappelle, une fois de plus, que ce dispositif n'est là que pour gérer la pénurie.

Nous demandons toujours une véritable **reconnaissance de la mission JDC des agents de la chaîne**. Nous serons très vigilants sur sa mise en place.

Fermeture estivale

Depuis 2015, les CSN font l'objet d'une fermeture estivale de 2 semaines consécutives.

En 2014, la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août.

Pour 2015, la DSN impose la fermeture les 2 premières semaines d'août.

La décision de fermeture estivale avait été prise afin d'inciter les agents à prendre pendant cette période des jours de récupération JDC afin d'avoir une présence suffisante en période de pleine activité.

Force Ouvrière a fait remarquer au Directeur qu'imposer les deux premières semaines d'août rend inopérant cette mesure. En effet, les aoûtistes prendront leurs congés annuels comme d'habitude sans se préoccuper des jours de récupération JDC... Ont créé donc une inégalité entre les juilletistes et les aoûtistes.

Malgré cette argumentation la DSN maintient sa position.

Effectifs de la DSN

En 2014, la chaîne SN comptait 1333 personnels civils et militaires (1040 civils, 295 militaires)

Pour 2015, le chiffre sera de 1036.

Les personnels civils représentent 77% du total des effectifs. Nous pouvons donc saluer l'effort de civilianisation qui a été fait.

Force Ouvrière a demandé un rééquilibrage pour le personnel d'encadrement.

En effet, les niveaux 1 ne représentent que 5,4% des effectifs civils alors que chez les militaires, les officiers représentent 22% des effectifs militaires.

Toilettage de l'accord cadre relatif à la réduction et à l'organisation du temps de travail

La DSN a effectué un toilettage de l'accord cadre en introduisant la notion de JDC remplaçant celle de JAPD.

Pas beaucoup de modification si ce n'est celle relative aux animateurs JDC. En effet, anciennement, un personnel civil pouvait être animateur JDC. Cela est désormais interdit, le Ministre de la Défense impose la présence de personnels militaires, d'active ou de réserve pour cette mission.

Organisation de la Direction du Service National

La DSN a soumis au vote des organisations syndicales un texte relatif à la fonction communication au sein de la chaîne.

La fonction communication dépend dorénavant directement du Secrétaire Général pour

l'Administration. Cela concerne 3 personnes de la portion centrale.

Force Ouvrière n'a pas pris part au vote de ce texte, restant fidèle à une politique fédérale qui consiste à ne pas cogérer les décisions de l'administration.

Evolutions technologiques

La direction a présenté les évolutions technologiques de la chaîne permettant aux jeunes de simplifier les démarches directement par voie électronique.

PRESAJEe doit réduire le coût papier, gagner du temps, absorber la charge du boom démographique, gagner en proximité des administrés et des partenaires, gagner en réactivité et enfin moderniser l'image de la DSN.

MOPATE NG doit améliorer les modalités du passage en tests grâce à la mise en place de nouveaux boîtiers de vote, 30 000 boîtiers.

Recensement citoyen, afin d'optimiser les modes opératoires, grâce à la modification de la procédure de vérification des fichiers, une sensibilisation auprès des mairies et une promotion de PECOTO, ce qui entraînera une suppression des clés USB.

JDC sur mobile, afin d'aider les jeunes à réaliser leur JDC entre leur recensement à 16 ans et leur convocation en site JDC à 18 ans.

Développer des solutions dématérialisées, facilitant les démarches administratives des citoyens, dans le cadre des obligations liées au parcours de citoyenneté, grâce à une application mobile.

Force Ouvrière a salué ces avancées technologiques, tout en mettant en garde la DSN quant à l'introduction de nouvelles technologies sur une population vieillissante et non renouvelée.

En effet, le vieillissement de la population sur certains sites atteint un seuil critique.

CONCLUSION

Un premier CTR plutôt technique quant aux nouvelles dispositions de travail introduites au sein des CSN.

Notre crainte de ne pas avoir une véritable instance de dialogue social semble se confirmer, les mesures décidées ont été imposées (RIFSEEP, fermeture estivale).

Paris, le 31 mars 2015



web